

FONDS DE SOLIDARITE DES APPRENTI(E)S - FSA PAR LE CONSEIL REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE

Destiné à tous les apprentis en difficulté (logement, santé, repas, mobilité, équipement professionnel ou autre), le montant de cette aide varie en fonction des besoins exprimés et de la situation personnelle du demandeur. Elle vient en complément des autres aides financées par la Région.

Montant des aides selon les besoins :

- Se loger, 600 €
- Se soigner, 300 €
- Se nourrir, 500 €
- Se déplacer, 800 €
- S'équiper, 600 €

Le dossier de demande d'aide est constitué avec la personne référente du dispositif au sein du CFA (assistante sociale, responsable pédagogique,...).

En cette période de crise sanitaire, la Région a décidé de renforcer ce dispositif en faveur des apprentis ayant des difficultés à trouver un contrat d'apprentissage dans une entreprise. Leur formation en CFA sera prise en charge en partie et une aide forfaitaire de 500 € leur sera allouée. La demande est toujours à faire par l'établissement de formation. https://www.hautsdefrance.fr/des-solutions-pour-les-jeunes-sans-contrat-dapprentissage/?utm_source=Sarbacane&utm_medium=email&utm_campaign=cvote-43

https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id_dispositif=608

Conseil Régional des Hauts-de-France:

151 avenue du président Hoover

59555 - Lille

<https://www.hautsdefrance.fr/>